



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 111/21

Objet

Avenants aux conventions
entre le Conseil Régional
Bourgogne Franche-Comté,
la Communauté
d'Agglomération du Grand
Dole et les Transporteurs

Secrétaire de séance

Séverine CALINON

Rapporteur :

Grégory SOLDAVINI

Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 77
Date de la convocation : 23 septembre 2021
Date de publication : 08 octobre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. ancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, M. Berthaud à P. Roche, C. Demortier à J.P Cuinet, D. Germond à J.B Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.C Robert, N. Jeannet à F. Dray, I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

Depuis 2009, les réseaux Mobigo (ex. Jurago) et TGD (Transport du Grand Dole) sont interopérables : les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peuvent circuler au tarif du réseau TGD dans les véhicules Mobigo, les cartes du réseau TGD étant validées dans les véhicules Mobigo.

Ainsi, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont des accords tarifaires pour les usagers de la Communauté d'Agglomération qui empruntent le réseau Mobigo de la Région sur le territoire du Grand Dole. Les grands dolois bénéficient du tarif du réseau TGD (1€ par voyage) sur le réseau Mobigo (actuellement 1,50€ par voyage). La différence entre les deux tarifs est compensée par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au transporteur qui réalise ce voyage.

Cette compensation tarifaire est calculée en fonction du nombre de voyages commerciaux validés dans les véhicules du réseau Mobigo : soit à l'achat du titre unitaire, soit à la validation des cartes du réseau TGD dans les véhicules Mobigo (cartes 10 voyages, abonnements mensuels et annuels).

A compter du 1er juillet 2021, la Région change son système billettique pour les voyageurs commerciaux. Les cartes du réseau TGD ne seront plus validées par le système billettique de la Région. Afin de limiter les conséquences de la fin de cette interopérabilité pour les usagers, la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'entendent sur les points suivants qui concernent

la vente et les validations des titres de transport, dans le ressort territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- Maintien de la vente à bord sur le réseau Mobigo des tickets unitaires papiers au tarif urbain,
- Les carnets de 10 tickets papiers vendus au tarif urbain seront acceptés dans les véhicules Mobigo,
- Les abonnements TGD mensuels et annuels seront acceptés, avec une reconnaissance à vue dans les cars Mobigo. Afin de pouvoir identifier les abonnements chargés, une contremarque sera apposée sur le support au moment de sa vente ou de son rechargement.

Chaque voyage fera l'objet d'un comptage.

Les transporteurs concernés sont Arbois Tourisme, Keolis Monts Jura, Transdev et Bully.

Cet avenant prend effet à compter du 1^{er} juillet 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** cette nouvelle version des avenants aux conventions relatives aux modalités de prise en charge des passagers commerciaux et scolaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sur les lignes régionales passées avec la Région et Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme, Transdev et Bully, ses transporteurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ces avenants avec le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté et les transporteurs Keolis Monts Jura, Arbois Tourisme, Transdev et Bully suivant le modèle ci-annexé.

Fait à Authume,
Le 30 septembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Keolis Monts Jura
- Arbois Tourisme
- Transdev
- Bully

